Nouvelle politique nationale d’aide publique au développement au Burundi

APA, 02-08-2011Bujumbura (Burundi) - Le ministre burundais de la Planification et du DÃ©veloppement Communal, Pierre Mupira, a soumis mardi aux partenaires au dÃ©veloppement la politique nationale dâ€™aide publique au dÃ©veloppement quâ€ dÃ©cidÃ© de mettre sur pied, en collaboration avec la ComitÃ© National de Coordination des Aides (CNCA).Selon le SecrÃ©taire permanent du CNCA, M. Pamphile Muderega, Â« lâ€™objectif gÃ©nÃ©ral de cette politique est dâ€™accroitre significativement lâ€™efficacitÃ© de lâ€™aide publique au dÃ©veloppement reÃ§ue par le pays de maniÃ¨re Ã contribuer aux transformations structurelles nÃ©cessaires Ã lâ€™accession du Burundi Ã lâ€™Ã©mergence et par consÃ©quent Ã la rÃ©du progressive de la dÃ©pendance de lâ€™aide Â».
Il a indiquÃ© que pour rÃ©pondre aux dÃ©fis de la gestion de lâ€™aide au Burundi, des objectifs spÃ©cifiques ont Ã©tÃ© dÃ© apporter des solutions aux problÃ¨mes majeurs identifiÃ©es.Il sâ€™agit, entre autres, du renforcement des capacitÃ©s nationales de gestion de lâ€™Ã©conomie, la planification Ã long terme, la gestion macroÃ©conomique, la programmation des investissements et la gestion des finances publiques. Il sâ€™agit aussi de veiller Ã la rÃ©duction de la fragmentation de lâ€™ai ainsi que le renforcement du contrÃ´le parlementaire et citoyen.Les partenaires prÃ©sents Ã cette rencontre se sont fÃ©licitÃ©s de lâ€™Ã©laboration de cette politique mais certains ont cependant dÃ©noncÃ© des procÃ©dures lourdes qui les empÃªchent parfois de travailler ainsi que le manque dâ€™indÃ©pendance dans leur travail.Le ministre de la planification leur a indiquÃ© qu les bailleurs sont certes indÃ©pendants dans leurs actions mais elles doivent respecter la ligne tracÃ©e par le gouvernement et dÃ©clinÃ©e dans le Cadre StratÃ©gique de Croissance Economique de Lutte contre la PauvretÃ© (CSLP).Le domaine de lâ€™aide publique connaissait jusquâ€™alors des dÃ©fis Ã©normes, selon Muderega, citant, entre autres, les capa institutionnelles et humaines Ã©prouvÃ©es par une dÃ©cennie de guerre civile, de mÃªme que le cadre juridique et rÃ©glementaire de gestion et de coordination de lâ€™aide.Il a Ã©galement parlÃ© de la prÃ©visibilitÃ© et la transparence dans de lâ€™aide ainsi que lâ€™alignement des programmes dâ€™aide aux systÃ¨mes et prioritÃ©s nationaux.Le Burundi a bÃ©nÃ 2009 dâ€™une remise de sa dette de prÃ¨s de 833 millions de dollars amÃ©ricains aprÃ¨s avoir atteint le point dâ€™achÃ¨veme de lâ€™Initiative Pays Pauvres TrÃ¨s EndettÃ©s (IPPTE).